AVIS PUBLIC



AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 19 avril 2023 le conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-l'Or a adopté le règlement suivant :

360-03-23 Règlement numéro 360-03-23 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle

Le règlement a pour but de modifier le montant maximal auquel les contrats peuvent être accordés de gré à gré.

Une copie du règlement est disponible pour consultation au siège social de la MRC situé au 42, place Hammond, Val-d'Or, durant les heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur en date des présentes.

DONNÉ à Val-d'Or, ce 1er mai 2023.

Original signé
Me Marie-Hélène Bastien
Greffière